REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE
ET DE L'ARTISANAT

CÉLÉBRATION DE LA 27e JOURNÉE AFRICAINE DE LA TECHNOLOGIE ET DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

13 septembre 2026

Thème : « PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET FINANCEMENT DES PME INNOVANTES »

MESSAGE DU GOUVERNEMENT

Monsieur KALIL KONATÉ

Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat

Président du Conseil d'Administration de l'OAPI

Mesdames et Messieurs,

Chers compatriotes,

Chaque 13 septembre, l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle et, avec elle, l'ensemble de la communauté africaine, célèbrent la Journée Africaine de la Technologie et de la Propriété Intellectuelle. Cette date coïncide avec l'anniversaire de la création de notre Organisation, institution commune au service de la créativité, de l'invention et du développement technologique de ses États membres.

C'est un honneur pour moi de m'adresser à vous en cette occasion, au nom du Gouvernement ivoirien, en ma double qualité de Président du Conseil d'Administration de l'OAPI et de Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat de la République de Côte d'Ivoire.

Au-delà de sa dimension symbolique, cette célébration est un moment de réflexion, de sensibilisation et d'action collective : elle nous appelle à faire de la technologie et de la propriété intellectuelle des piliers effectifs de notre développement.

Le thème retenu cette année, « Propriété intellectuelle et financement des PME innovantes », résonne avec une acuité particulière. Nos petites et moyennes entreprises innovantes sont des moteurs essentiels de croissance inclusive, de création d'emplois décents et de diversification économique. Or, trop d'inventions porteuses de solutions pour nos populations peinent à atteindre le marché, faute de ressources financières adaptées. Ces entreprises disposent pourtant d'actifs immatériels de grande valeur, notamment les brevets, marques, dessins et modèles, savoir-faire, capables de renforcer leur crédibilité et leur attractivité auprès des investisseurs. Tout l'enjeu est là : transformer le droit protégé en actif finançable.

Mesdames et Messieurs,

À l'échelle de notre espace commun, l'OAPI assume, en tant qu'office de protection de la propriété industrielle et agence d'appui au développement de ses États membres, la responsabilité de renforcer les cadres juridiques et institutionnels, de faciliter l'accès des entrepreneurs et des innovateurs aux financements, d'encourager la recherche, le transfert de technologie et la collaboration entre acteurs économiques, universitaires et institutionnels, et de promouvoir une culture de l'innovation qui valorise les talents locaux et attire les investissements.

Au cours de cette année 2026, trois initiatives majeures donnent corps à cet engagement :

- l'organisation de la 10e édition du Salon Africain de l'Invention et de l'Entreprise Innovante (SAIIT), du 05 au 07 octobre 2026 à Niamey, au Niger ;
- l'opérationnalisation du mécanisme de financement de l'invention et de l'innovation, mis en place en partenariat avec African Guarantee Fund (AGF) ;
- le lancement du 2e appel à candidature pour le financement des projets structurants fondés sur l'exploitation de la propriété intellectuelle.

Ces initiatives traduisent la volonté de l'OAPI, de ses États membres et de leurs partenaires de rapprocher les inventeurs, les chercheurs et les PME innovantes des institutions financières. Elles reposent sur une conviction forte : la propriété intellectuelle n'est pas seulement un outil de protection juridique, elle est un actif stratégique, une clé d'accès au financement et un levier de croissance.

Chers compatriotes,

En Côte d'Ivoire, sous le leadership de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, la propriété intellectuelle a cessé d'être une matière technique réservée aux seuls spécialistes. Elle est devenue un instrument à part entière de la politique de transformation structurelle de notre économie, celle qui vise à transformer davantage nos matières premières, à monter en gamme et à créer de la valeur ajoutée sur notre sol.

Notre pays occupe aujourd'hui le premier rang de l'espace OAPI pour le dépôt des principaux titres de propriété intellectuelle. Ce résultat n'est pas le fruit du hasard : il procède d'une intensification méthodique des actions de sensibilisation, de proximité et de promotion de la culture de la propriété intellectuelle et de l'innovation, conduites par l'Office Ivoirien de la Propriété Intellectuelle avec l'appui constant du Gouvernement.

Trois chantiers illustrent cette dynamique.

Le premier est le programme INVENT'DEMAIN, qui installe des clubs d'innovation dans nos lycées techniques, nos grandes écoles et nos universités. Il repose sur une méthodologie simple et exigeante, à savoir **Reproduire – Adapter – Innover**, et poursuit un objectif clair : faire naître, dès l'école, des générations d'inventeurs et d'entrepreneurs, et bâtir en amont le vivier de PME innovantes dont notre économie a besoin.

Le deuxième est le programme de labellisation et de valorisation des produits du terroir. À travers les indications géographiques et les marques collectives, nous donnons à nos productions agricoles et artisanales une identité juridiquement protégée, une réputation opposable et, par conséquent, un meilleur pouvoir de négociation sur les marchés. C'est le sens des travaux engagés au cours de cette année sur nos filières emblématiques, notamment le riz Danané, la mangue et le beurre de karité, où des milliers de productrices rurales sont directement concernées. La propriété intellectuelle y devient un instrument concret de revenus partagés et de développement territorial.

Le troisième est l'accompagnement des entreprises et des porteurs de projets innovants : rapprochement des services de propriété industrielle des usagers, formation des porteurs de projets, et dialogue renforcé avec les banques et les structures d'appui afin que les actifs immatériels soient enfin reconnus à leur juste valeur dans les décisions de financement.

Mesdames et Messieurs,

La réalisation de cette ambition repose sur une mobilisation collective, impliquant les pouvoirs publics, les institutions financières, les investisseurs, les organisations professionnelles, les structures d'accompagnement, les universités et les centres de recherche, ainsi que les inventeurs, les chercheurs et les entrepreneurs.

J'invite donc l'ensemble des acteurs de l'innovation et de l'entrepreneuriat à faire de la protection et de la valorisation de leurs créations une priorité absolue, et nos concitoyens, en particulier les porteurs de projets innovants, à tirer pleinement parti des opportunités offertes par le système de la propriété intellectuelle et par l'OAPI.

J'exhorte également les institutions financières, les investisseurs et les structures d'accompagnement à considérer davantage les actifs de propriété intellectuelle comme des instruments de création de valeur et des leviers de financement de l'innovation.

Pour sa part, le Gouvernement continuera de soutenir avec détermination les initiatives visant à renforcer l'innovation, l'entrepreneuriat et la compétitivité de nos entreprises.

Vive la Côte d'Ivoire,

Vive l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle ;

Vive la Coopération Internationale ;

Je vous remercie.